

*Julia Cabello Alonso
Oscar Ayala Amarilla*



Au Paraguay, 19 peuples autochtones auto-identifiés se répartissent en 5 familles linguistiques: *Guaraní* (*Aché, Avá Guaraní, Mbyá, Paĩ Tavyterâ, Guaraní Ñandeva, Guaraní Occidental*), *Maskoy* (*Toba Maskoy, Enlhet Norte, Enxet Sur, Sanapaná, Angaité, Guaná*), *Mataco Mataguayo* (*Nivaclé, Maká, Manjuí*), *Zamuco* (*Ayoreo, Yvytoso, Tomárahó*) et *Guaicurú* (*Qom*). D'après les statistiques de 2017, La population autochtone totalise 122.461 personnes.

Le chapitre V de la Constitution de 1992 considère les peuples autochtones comme des groupes culturels antérieurs à la formation et l'organisation de l'État paraguayen, en leur reconnaissant des droits tels que l'identité ethnique, la propriété communautaire, la participation et l'éducation, et prenant en compte leurs particularismes culturels, entre autres.

Le Paraguay dispose d'un cadre juridique qui garantit et légitime un assez large éventail de droits en faveur des peuples autochtones, ayant ratifié les principaux instruments du droit international des droits de l'homme, tant au sein du système universel que celui du système interaméricain.

Évènements en 2020

En 2020, la détresse des communautés autochtone s'est manifestée comme jamais auparavant et pas seulement à cause des effets de la pandémie. Il est possible d'affirmer que les faits punissables dont ont été victimes des autochtones de la rue sont des crimes qui, dans leur dimension historique, ont commencé à se perpétrer bien avant d'avoir été consommés. Les causes en tiennent au déplacement forcé incessant des autochtones vers les villes, conséquence de l'accaparement de leurs terres qui continue de croître en recourant à l'expulsion forcée et la criminalisation, comme l'illustrent les affaires évoquées dans le présent article.

La faiblesse des politiques publiques pour affronter ces problèmes, laisse les autochtones, hommes et femmes, à la merci non seulement d'une pandémie - ayant également atteint leurs communautés qui doivent s'en prémunir pratiquement seules - mais aussi du grand capital qui a doublé la mise et continue de promouvoir l'agrobusiness, en s'étendant aux dépends de leurs terres et de leurs droits sans que l'État n'intervienne pour les protéger.

Ce faible développement des politiques publiques souffre également d'un manque de suivi et de contrôle, favorisant à la fois l'assujettissement direct des droits autochtones et l'intromission de facteurs et d'agents extérieurs dans les questions internes des communautés, et s'effectuant au détriment de leurs droits.

Pandémie et Peuples Autochtones

L'impact économique et social de la pandémie de coronavirus a mis en évidence et exacerbé des problèmes de société préexistants qui sont principalement dus à l'absence, par exemple, d'un système de protection sociale intégré ou à la carence des services de santé publique. Ces mêmes problèmes accrus par les conditions de pauvreté et d'extrême pauvreté, ainsi que par des facteurs contingents comme la sécheresse et les incendies de forêt, ont aggravé la situation de vulnérabilité des communautés autochtones.

Le système de santé publique est déficient et ne tient pas suffisamment compte des peuples autochtones, ce qui est reconnu par les statistiques officielles elles-mêmes. Les centres de santé existants sont mal équipés et disposent de ressources humaines limitées en quantité et en spécialités qui, à leur tour, sont dépassées - y compris les promoteurs autochtones des communautés - par les besoins des populations nécessiteuses. Il n'y a pas d'unités thérapeutiques disponibles, suffisamment de respirateurs, d'ambulances, ainsi que d'équipements sanitaires préventifs pour être distribués (masques, alcool, etc.). À cela s'ajoute l'absence de priorité et de renforcement de la Direction nationale de la santé des peuples autochtones / *Dirección Nacional de Salud de los Pueblos Indígenas* (DINASAPI) au sein même du Ministère de la santé publique et de la protection sociale / *Ministerio de Salud Pública y Bienestar Social* (MSPyBS).

Il convient de noter que le manque de protection de la population autochtone n'incombe pas exclusivement au MSPyBS, mais aussi à d'autres portefeuilles et institutions de l'État tels que:

- l'Institut Paraguayen de l'Autochtone / *Instituto Paraguayo del Indígena* (INDI),
- le Ministère des travaux publics et des communications / *Ministerio de Obras Públicas y Comunicaciones* (MOPC),
- le Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale / *Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social*,
- le Ministère de l'Éducation et des Sciences / *Ministerio de Educación y Ciencias* (MEC) ,

- le Secrétariat national d'urgence / *Secretaría Nacional de Emergencia* (SEN),
- l'Institut de la sécurité sociale / *Instituto de Previsión Social* (IPS),
- le ministère de l'Environnement et du Développement durable / *Ministerio del Ambiente y Desarrollo Sostenible* (MADES),
- le Service national d'assainissement de l'environnement / *Servicio Nacional de Saneamiento Ambiental* (SENASA), entre autres.

Tous ont des obligations spécifiques, comme l'assistance juridique et territoriale, l'aide alimentaire, la sécurité du travail, la protection environnementale, la construction et l'entretien de chemins communautaires, l'accès à l'eau potable - entre autres services de base -, mais ils n'ont pas répondu ou donné la priorité aux besoins les plus élémentaires de la population autochtone, que ce soit avant ou pendant la pandémie.

Depuis le début de l'urgence sanitaire, les communautés autochtones n'ont fait à aucun moment l'objet de mesures de prévention et de protection conformes aux obligations de l'État et découlant des particularités juridiques du droit propre aux peuples autochtones et du droit international des droits de l'homme qui, à leur tour, prennent en compte les conditions bien connues de grande vulnérabilité qu'endurent ces communautés en raison de leur situation géographique et du manque critique d'infrastructures routières, de la pauvreté et extrême pauvreté touchant malheureusement beaucoup d'entre elles.

L'impact économique de la pandémie s'est fondamentalement reflété, à son tour, dans la crise alimentaire qui a sévi au sein de nombreuses communautés. Pour cette raison, elles ont été contraintes de manifester publiquement pour exiger une aide alimentaire et un approvisionnement en eau, comme cela s'est produit dans les communautés du Chaco, qui ont également souffert de la sécheresse et des incendies forestiers. Dans le cas de certaines communautés plus affectées par leur isolement dû au manque d'accès, il a même été nécessaire d'engager des poursuites judiciaires pour que les institutions concernées consentent à s'occuper d'elles. Tel a été le cas de la communauté *Paiseyameixempa'a*, composée des villages de Buena Vista et Colonia 96, qui n'a reçu l'aide de l'État que seulement après avoir engagé une procédure d'amparo jugée recevable par un tribunal de la capitale qui a ordonné l'"assistance intégrale du requérant"¹.

En ce qui concerne les strictes mesures sanitaires, il convient de saluer la compréhension des autorités de la santé publique pour accepter des propositions émanant de la société civile, ce qui a permis de mettre en place un protocole de visites et de contact avec les communautés et la diffusion des mesures de prévention recommandées par le MSPyBS pour l'ensemble de la population, en différentes langues, en plus de l'espagnol et du guarani.

À la fin de décembre 2020, les chiffres de la pandémie pour les peuples autochtones du Paraguay faisaient état de 26 décès et 252 cas de contamination, et jusqu'à présent 70 communautés appartenant à 14 des 19 peuples autochtones sont à risque.²

Enfin, dans ce contexte, un événement a montré à quel point les travailleurs et travailleuses autochtones sont exposés à l'arbitraire et aux pratiques discriminatoires: des membres de la communauté autochtone *Y'Apy Santa Isabel*, du district d'Yryvukua, département de San Pedro, ont dénoncé avoir été vaccinés contre le COVID-19 avec un médicament à usage vétérinaire.³ L'intervention de l'État n'a pas donné lieu à un rapport public sur les mesures prises par le Gouvernement dans cette affaire.⁴

Autochtones vivant dans la rue, violence extrême et exploitation sexuelle

La violence envers les autochtones de la rue a atteint des niveaux alarmants au cours de la période considérée, tant par le nombre que par le type de manifestation criminelle observé. En outre, plusieurs personnes ont été victimes de violences extrêmes et des cas d'exploitation sexuelle sont également à déplorer.

Homicide par "plaisir". L'un des cas qui a suscité une vive émotion est celui de Lorenzo Silva, un jeune autochtone assassiné durant son sommeil dans un arrêt de bus en pleine voie publique. Silva a été tué par balles depuis une voiture qui passait par là. La personne qui a commis le crime aurait agi sans autre motif apparent que la haine envers les personnes en situation de pauvreté et vivant à la rue, ou par le simple "plaisir de tuer",⁵ comme l'a rapporté la chronique journalistique dans les jours qui ont suivi.

Femmes et fillettes victimes de violence. Les cas ayant pour victimes des femmes et des fillettes autochtones ont révélé des niveaux de violence particulièrement extrêmes qui, même s'ils ne sont pas nouveaux⁶ et connaissent multiples formes de manifestation, ont été très visibilisés cette année. Parmi eux figure celui d'une fillette autochtone de 12 ans, du peuple *Mbya-Guaraní*, dont le corps démembré a été retrouvé dans un sac à dos près de la gare routière.

Par ailleurs, une jeune femme de 23 ans vivant dans la rue, originaire de la même ethnie, a été retrouvée morte dans le parc Caballero, et une autre fillette autochtone a été retrouvée ligotée et présentant des signes d'abus sexuels dans le local abandonné d'une brasserie. Les deux dans la ville d'Asunción. Dans le même temps, à Itapúa, fut reporté le cas d'une jeune fille de 12 ans retrouvée morte dans un champ de maïs et portant des signes de violences sexuelles.

Exploitation sexuelle. Une plainte a également été déposée concernant l'exploitation sexuelle présumée de garçons et de fillettes dans la communauté autochtone *Jaguary*,⁷ située dans le district J. E. Estigarribia, du département de Caaguazú. L'affaire s'aggrave en déclenchant la persécution des deux dirigeants autochtones qui ont dénoncé pénalement l'un des cas. Ils ont été inculpés pour dénonciation mensongère, après un rejet inhabituellement prématuré de leur plainte auprès du ministère public. Il s'agirait d'une riposte orchestrée par de puissants secteurs économiques incommodés par l'enquête et la médiatisation des faits graves qui seraient reportés non seulement dans la communauté citée, mais dans au moins deux autres de la même zone.⁸

Même durant la pandémie, l'accaparement illimité des terres ne connaît pas de trêve

Le besoin d'expansion de l'agrobusiness continue de faire pression sur les territoires autochtones et d'utiliser le principal instrument de leur croissance: les expulsions forcées et la criminalisation des dirigeants. À cela s'ajoute le recours accru à des acteurs armés non étatiques dans l'exécution des expulsions illégales, comme cela a été signalé pour plusieurs des cas enregistrés durant la période que couvre ce rapport.

- *Communauté Veraró.* Le département de Canindeyú offre, en 2020, un sombre panorama avec ses nombreux conflits liés à des différends territoriaux qui impliquent des établissements paysans et des communautés autochtones. En ce qui concerne ces dernières, il faut souligner le cas du peuple *Avá Guaraní* de la communauté Veraró, dont les dirigeants dénoncent, depuis fin 2019, un harcèlement permanent de la part de civils

armés qui prétendent les déposséder complètement de leurs terres où ils sont acculés à résister malgré la possession d'un titre enregistré au nom de l'INDI. Jusqu'à présent, aucune des actions promues par l'organisme d'État a réussi à inverser la situation et assurer la sécurité de cette communauté.⁹

Cas de *Caaguazú*. L'autre département où la crise des droits de l'homme affecte les communautés autochtones, les médias faisant régulièrement état d'expulsions, d'autochtones jetés à la rue et d'attaques armées contre des communautés qui ont été déplacées, est Caaguazú.

L'Organisation nationale des Autochtones indépendants / *Organización Nacional de Aborígenes Independientes* (ONAI) a dénoncé la situation des communautés *Guyra Payu*¹⁰ et *Huguá Po'i*¹¹, victimes respectivement d'exactions para-étatiques et étatiques. La première d'entre elles a souffert une expulsion sous la contrainte de personnes armées non identifiées qui n'appartiennent pas aux forces publiques, abandonnant 17 familles en total dénuement sur la route 2 après avoir détruits et jetés leurs biens sur la voie publique.

La communauté de *Huguá Po'i*, également issue de l'ethnie *mbyá-guarani* du même département, qui a réoccupé ses terres après avoir subi plusieurs expulsions il y a quelques années, a été de nouveau sommée de quitter les lieux au début de 2020 par le ministère public. Toutefois, la détermination et la résistance des autochtones ont empêché, cette fois, d'appliquer la mesure, bien que sa validité exécutoire continue de menacer la communauté.

Communauté Jacuí Guasú.¹² Une fois encore, on nous informe que des civils armés ont fait une intrusion particulièrement violente lors de l'expulsion de la communauté *Jacuí Guasú* (la chronique journalistique en est particulièrement révélatrice).¹³ La version de la presse est également corroborée par le sénateur Pedro Santa Cruz, qui s'est rendu sur les lieux après l'incident et s'est entretenu avec les victimes de l'exaction.¹⁴

***Yakye Axa*: lorsque l'accès au droit fait également partie du droit**

Les *Enxet* de *Yakye Axa* ont bénéficié d'un jugement favorable en 2005 devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme, lequel, comme il était stipulé dans le jugement trois ans plus tard, devait être intégralement exécuté. Ce délai n'a pas été respecté, mais après sept ans, ils ont obtenu de l'État qu'il leur remette des terres légalement sécurisées en vue de leur réinstallation. Toutefois, jusqu'à présent, quinze longues années après la reconnaissance de leurs droits par la Cour interaméricaine, ils n'ont toujours pas pu les occuper faute d'y avoir pleinement accès.

L'expérience douloureuse de l'application de la sentence est celle d'une lutte sans fin de la communauté, qui a été confrontée à toutes sortes de discriminations, quand bien même elle jouissait de droits pleinement reconnus et était propriétaire, comme toute autre personne morale, de terres auxquelles ses voisins ne lui permettaient, néanmoins, pas d'accéder en raison de l'incapacité de l'État à la défendre. Les *Enxet* de *Yakye Axa* disposaient déjà de terres sécurisées pour la réinstallation depuis 2012 mais, suite au refus de deux propriétaires privés de leur autoriser le passage, ils n'ont jamais pu les occuper. Il a fallu que le Congrès vote une loi d'expropriation de la frange domaniale nécessaire à la construction de la route en 2019¹⁵ Cette loi a nécessité de nouveau, en 2020, une modification pour pouvoir être mis en œuvre,¹⁶ ce qui a été le point culminant de l'année.

L'affaire Loma: empiètement du bétail et protection parlementaire¹⁷

Des éleveurs de bétail ont été dénoncés pour avoir envahi 10.079 hectares qu'en 1984 l'Institut du bien-être rural / *Instituto de Bienestar Rural* (IBR) - le prédécesseur de l'actuel Institut national de développement rural et foncier / *Instituto Nacional de Desarrollo Rural y de la Tierra* (INDERT) - considérait appartenir à la communauté *Loma des Guaraní Ñandéva*, pour être une zone d'occupation et un territoire ancestral de ce peuple originaire qui habite la zone frontalière avec la Bolivie et l'Argentine, dans le département de Boquerón.

L'État paraguayen a ratifié l'octroi d'un titre de propriété en faveur de la communauté en août 2020 et confirmé que les éleveurs qui usurpent les terres devaient les abandonner et les restituer aux autochtones¹⁸ Cependant, les usurpateurs résistent et mènent, depuis, une vaste campagne médiatique de discrédit contre les dirigeants autochtones. Par ailleurs, leur organisation alliée, *Alter Vida*, a trouvé un écho auprès de la banque rurale du Parti *Patria Querida*, dont le leader, le propriétaire-sénateur Fidel Zavala, a apporté un soutien clair aux éleveurs, ignorant les décisions administratives de l'INDERT¹⁹

Budget pour une vie digne

La politique d'austérité raisonnable demandée pour l'année 2021 en matière budgétaire, outre qu'elle ne représente pas des réductions équitables ou soutenues par des études et des réflexions participatives et planifiées entre les différentes entités publiques, impacte surtout les secteurs historiquement vulnérables tels que les autochtones.

Concernant l'INDI, le Budget Général de la Nation proposé par le Pouvoir Exécutif pour 2021 a réduit ses ressources de 16%. La réduction est de 10,9 milliards de dollars. A titre d'illustration, la somme destinée à l'achat de terres ne serait disponible que pour acquérir 600 hectares dans tout le pays à un coût moyen de 1 000 dollars l'hectare. Une quantité dramatiquement insuffisante qui ne se traduira que par de plus grandes carences pour les communautés autochtones du pays.

Ce budget prévisionnel de l'INDI compromet gravement les possibilités de mettre en œuvre des actions en faveur de la sécurisation foncière, de la production alimentaire et de la création de services basiques à court terme. Cette politique budgétaire régressive est le reflet d'un budget qui n'est pas orienté vers le développement humain. Comme il fallait s'y attendre, il a provoqué la réaction et l'appel de nombreuses organisations autochtones et entités alliées de la société civile, qui ont avancé une proposition pour inverser la situation au Congrès, dans l'espoir de dotations financières accrues d'ici à 2021.²⁰

Règlement à l'amiable qui s'est fait attendre

Le 28 mai 2020, a été adoptée la loi qui

«déclare d'intérêt social et exproprie en faveur de l'Institut Paraguayan de l'Autochtone (INDI), aux fins d'adjudication ultérieure à la communauté autochtone Y'akã Marangatú, la Finca No 581, Padrón 911, avec un superficie de 219 hectares, 4.112 mètres carrés du district de Carlos Antonio López, département d'Itapúa».

La motivation de ce projet établit la nécessité de restituer les terres ancestrales de la communauté autochtone par voie d'expropriation, conformément à l'obligation de respecter le droit de la communauté à ses terres, ainsi que le devoir des différentes dépendances et pouvoirs de l'État paraguayen de s'articuler pour le plein respect des

obligations internationales du Paraguay, une situation qui a été saluée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) avec un communiqué à ce sujet.²¹

Conclusions

Le COVID-19 s'est avéré être un bon test de ce qui reste à améliorer. Comme nous l'avons vu, la maladie n'a rien ajouté de nouveau à la situation des peuples autochtones, mais a plutôt exacerbé et aggravé les conditions dans lesquelles ils vivaient. De même, il a mis en évidence avec une plus grande acuité les mesures que l'État doit prendre pour avancer dans le respect des droits.

L'année 2020 a été une année où, de toute évidence, l'État ne pouvait pas compter sur un fonctionnement normal pour l'élaboration de plans spécifiques. Cependant, le sentiment demeure vif que cette situation imposée à toutes et tous a également servi d'excuse pour arrêter de progresser dans des actions qui, même avec une pandémie ou précisément en raison de celle-ci, auraient pu se concrétiser. Par exemple, le dialogue interculturel, l'articulation des efforts, les travaux publics (qui fut l'un des secteurs d'activités les plus autorisés au cours des différentes phases sanitaires dictées par le gouvernement).

L'État a la formidable opportunité d'apprendre à ne plus attendre d'être confronté aux urgences sanitaires, alimentaires ou celles que représentent les phénomènes climatiques pour mettre en œuvre des actions concrètes de prévention et d'atténuation, ainsi que l'élaboration et la planification de mesures progressives et acceptées par les peuples autochtones en matière de réalisation de leurs droits fondamentaux.

Notes et Références

1. ["Ordenan asistencia integral para comunidad indígena". *Tierraviva*, consultado el 4 de octubre de 2020.](#)
2. ["Población indígena rural y urbana con casos confirmados de COVID-19". *Tierras Indígenas*, consultado el 7 de diciembre de 2020. <https://experience.arcgis.com/experience/2a1e7ad30b3549d18b298f51f911b524>](#)
3. ["Indígenas inyectados con medicamento animal presentan malestares". *El Independiente*, 20 de julio de 2020, consultado el 4 de octubre de 2020. <https://independiente.com.py/indigenas-inyectados-con-medicamento-animal-pre-sentanmalestares/>](#)
4. ["Comitiva corroborará denuncia de nativos obligados a vacunarse con anti-parasitario de uso animal". *Agencia IP*, 20 de julio de 2020, consultado el 4 de octubre de 2020. <https://www.ip.gov.py/ip/comitiva-interinstitucional-co-n-rroboraradenuncia-de-nativos-obligados-a-vacunarse-con-antiparasita-rios-de-uso-animal/>](#)
5. ["Identifican al indígena asesinado y no descartan crimen de odio". *ABC Color*, 17 de diciembre de 2019, consultado el 4 de octubre de 2020. <https://www.abc.com.py/nacionales/2019/12/17/identifican-al-indigena-asesinado-y-no-descar-tancrimen-de-odio/>](#)
6. [Gómez, Rocío. "La silenciosa violencia contra niñas indígenas en Paraguay". *La Nación*, 31 de mayo de 2019, consultado el 4 de octubre de 2020. \[https://www.lanacion.com.py/pais_edicionimpresa/2019/05/31/la-silenciosa-violencia-contra-ninasindigenas-en-paraguay/\]\(https://www.lanacion.com.py/pais_edicionimpresa/2019/05/31/la-silenciosa-violencia-contra-ninasindigenas-en-paraguay/\)](#)
7. ["Denuncian explotación sexual de niños indígenas en J. Eulogio Estigarribia". *La Nación*, 4 de junio de 2020, consultado el 4 de octubre de 2020. <https://www.lanacion.com.py/pais/2020/06/04/denuncian-explotacion-sexual-de-ninos-indigenas-en-j-eulogio-estigarribia/>](#)
8. ["Líderes indígenas del Dpto. de Caaguazú son detenidos y procesados judicialmente luego de reunirse con la CODEHUPY". *Codehupy*, 15 de julio de 2020, consultado el 4 de octubre de 2020. <http://codehupy.org.py/lideres-indigenas-del-dpto-de-caaguazu-son-detenido-y-procesados-judicialmente-luego-de-reunirse-con-la-codehupy/>](#)
9. ["Comunidad indígena de Canindeyú denuncian atropellos y quema de viviendas". *Última Hora*, 5 de diciembre de 2019, consultado el 4 de octubre de 2020. <https://www.ultimahora.com/comunidad-indigena-canindeyu-denuncian-atropellos-y-quema-viviendas-n2858404.html>](#)
10. ["Repudian violento desalojo y atropello a comunidad indígena en Caaguazú". *Última Hora*, 8 de agosto de 2020, consultado el 5 de octubre de 2020. <https://www.ultimahora.com/repudian-violento-desalojo-y-atropello-comunidad-indigena-caaguazu-n2898895.html>](#)
11. ["Hugua Po'i resiste al desalojo". *E'a*, 11 de febrero de 2020, consultado el 5 de octubre de 2020. <http://ea.com.py/hugua-poiresiste-al-desalojo/>](#)

12. González Vera, Roque. "Indígenas mbya denuncian a civiles armados que arrasaron sus viviendas". *ABC Color*, 27 de octubre de 2020, consultado el 5 de octubre de 2020. <https://www.abc.com.py/nacionales/2020/10/27/indige-e-nas-mbyadenuncian-a-civiles-armados-que-arrasaron-sus-viviendas/>
13. "Desalojan a nativos que vivieron dos décadas en un asentamiento". *Noticias Paraguay*, 26 de octubre de 2020, consultado el 26 de octubre de 2020. <https://npy.com.py/2020/10/desalojan-a-nativos-que-vivieron-dos-decadas-en-unasentamiento/>
14. Santa Cruz, Pedro Arturo. "Comunidad indígena Ysyry Miri - Mbya Guaraní desalojado por agro-toro". 30 de octubre de 2020. <https://www.facebook.com/100001114765720/videos/3389100934470365/>
15. "Senadora entrega copia de Ley de expropiación a comunidad de Yakye Axa". Cámara de Senadores, 11 de diciembre de 2019, consultado el 3 de octubre de 2020. <http://www.senado.gov.py/index.php/noticias/noticias-comisiones/5059-senadora-entrega-copia-de-la-ley-de-expropiacion-a-comunidad-de-yakye-axa-2019-12-11-16-57-10>
16. "Iniciarán trabajo de construcción del #CaminoAyakyeAxa". *Tierraviva*. <http://www.tierraviva.org.py/iniciaran-trabajosde-construccion-del-caminoayakye-axa/>
17. Manzoni, Maxi. "Ganaderos invaden y deforestan tierras indígenas en el Chaco". *El Surtidor*, 26 de septiembre de 2020, consultado el 4 de octubre de 2020. <https://elsurti.com/futuros/reportaje/2020/09/26/ganaderos-invaden-y-deforestan-tierras-indigenas-en-el-chaco/>
18. González Vera, Roque. "Ante atropello a la comunidad, Indert sale en favor de indígenas ñandéva". *ABC Color*, 19 de octubre de 2020, consultado el 4 de octubre de 2020. <https://www.abc.com.py/nacionales/2020/10/19/ante-atropello-a-la-comunidad-indert-sale-en-favor-de-indigenas-nandeva/>
19. "Senador Zavala defiende a ganaderos que invadieron comunidad Guaraní Ñandéva". *E'á*, 15 de octubre de 2020, consultado el 4 de octubre de 2020. <http://ea.com.py/senador-zavala-defiende-a-ganaderos-que-invadieron-comunidad-guarani-nandeva/>
20. Articulación Nacional Indígena por una Vida Digna. "Presupuesto Digno. Propuesta para un Presupuesto General de la Nación que garantice la restitución de derechos y desarrollo de las comunidades de los pueblos indígenas del Paraguay", octubre de 2020. <http://www.tierraviva.org.py/wp-content/uploads/2020/10/Propuesta-Presupuesto-Digno-2021.pdf>
21. "CIDH saluda aprobación del proyecto de Ley de expropiación de tierras...". *OEA*, 29 de julio de 2020, consultado el 4 de octubre de 2020. <http://www.oas.org/es/cidh/prensa/comunicados/2020/181.asp>

Julia Cabello Alonso et Oscar Ayala Amarilla sont avocats des droits de l'homme et font partie de l'institution *"Tierraviva a los Pueblos Indígenas del Chaco"*. Cet article est basé sur le contenu du Rapport annuel 2020 sur les droits de l'homme du Paraguay, élaboré par les auteurs pour la Coordination des Droits de l'Homme du Paraguay / *Coordinadora de Derechos Humanos del Paraguay* (CODEHUPY). Il est disponible en <http://codehupy.org.py/wp-content/uploads/2020/12/Informe-Anual-Sobre-la-Situacion-de-los-DDHH-en-Paraguay-2020.pdf>

Source : IWGIA *El Mundo Indígena* 2021

Traduction par **Philippe Edeb-Piragi**, membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine et membre du Conseil consultatif du GITPA